Nations Unies TD/545

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 octobre 2025
Français
Original : anglais

Seizième session
Genève
20-23 octobre 2025

Déclaration ministérielle du Groupe des pays en développement sans littoral à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral (PDSL),

Réunis à Genève (Suisse) à l'occasion de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 20 au 23 octobre 2025,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, l'Engagement de Séville adopté à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris,

Soulignant à nouveau les vulnérabilités particulières des PDSL, qui tiennent à l'absence d'accès territorial à la mer, à leur isolement et à leur éloignement des marchés mondiaux, à l'insuffisance des infrastructures de transit, à la lourdeur des procédures douanières et frontalières et au coût prohibitif du transit, autant de facteurs ayant de graves conséquences socioéconomiques,

Rappelant avec préoccupation que les PDSL, bien qu'ils s'efforcent de promouvoir leur développement durable, voient leur poids dans le commerce mondial de marchandises[1] et de services[2] diminuer depuis dix ans et restent en marge du commerce international, participent peu aux chaînes de valeur mondiales et régionales et ne sont pas en mesure de tirer pleinement parti du commerce comme vecteur de croissance économique,

Rappelant avec préoccupation également que la composition des exportations des PDSL ne favorise pas la création d'emplois et de valeur ajoutée ni le développement durable, 83 % desdites exportations étant concentrées dans les produits primaires et les secteurs extractifs, si bien que 26 des 32 PDSL sont considérés comme tributaires des produits de base,

Conscients que les PDSL continuent d'accuser un retard dans le domaine du numérique, seuls 39 % des particuliers ayant accès à Internet dans ces pays, et que le commerce électronique et les technologies numériques, porteurs de transformations, sont des outils essentiels pour surmonter les obstacles au commerce et au développement et offrir aux

[1] Voir Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034, par. 106 : « la part des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales de marchandises ne représentait que 1,1 % du commerce mondial en 2022, alors que ces pays représentent 7 % de la population mondiale ».

[2] Voir Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034, par. 108 : « la part [des pays en développement sans littoral] dans les exportations mondiales de services n'a atteint que 0,7 % en 2022, et celles des services pouvant être fournis par voie numérique, que 0,3 % ».

Merci de recycler

PDSL de nouvelles possibilités de diversification économique, de croissance inclusive et d'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales,

Sachant que les mesures de facilitation du commerce sont particulièrement importantes pour réduire les obstacles limitant l'accès des PDSL aux marchés internationaux, et soulignant que des procédures commerciales efficaces, transparentes et harmonisées sont indispensables pour alléger les coûts de transaction, renforcer la connectivité et permettre aux PDSL de participer plus pleinement au commerce mondial et régional,

Accueillant avec satisfaction le Programme d'action d'Avaza pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034, adopté par l'Assemblée générale le 24 décembre 2024, qui s'appuie sur les progrès accomplis dans le cadre du Programme d'action d'Almaty et du Programme d'action de Vienne et constitue un cadre renouvelé et pragmatique destiné à appuyer les efforts que déploient les pays en développement sans littoral pour réaliser le développement durable dans cinq domaines d'action prioritaires, qui se renforcent mutuellement,

Prenant note de la Déclaration ministérielle adoptée à la vingt-quatrième réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue le 26 septembre 2025 à New York, en marge de la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, et portait sur le thème « Des paroles aux actes : faire progresser le développement durable dans les PDSL grâce au Programme d'action d'Avaza »,

Rappelant le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral adopté dans le cadre de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Prenant note de la feuille de route et du cadre de résultats du Programme d'action d'Avaza, qui favorisent la coordination des activités menées aux fins l'exécution de ce programme,

Conscients que l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles est essentielle pour leur permettre de participer pleinement au commerce et d'en tirer parti et pour assurer une croissance économique équitable et un développement durable,

Soulignant l'importance, d'une part, d'une concurrence conforme à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, laquelle joue un rôle fondamental dans la promotion de marchés ouverts, dynamiques et équitables, et, d'autre part, de la protection du consommateur suivant les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, l'une et l'autre contribuant au développement économique inclusif et durable des PDSL,

Conscients de la nécessité de remédier aux vulnérabilités structurelles des PDSL, notamment à leur exposition aux catastrophes, souvent aggravées par les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution et les épisodes de sécheresse récurrents, tout en renforçant leurs capacités productives, en soutenant la transformation structurelle de leur économie et la viabilité de leur dette extérieure et de leur dette publique, et en améliorant leur résilience économique,

Constatant qu'il est essentiel, pour ouvrir de nouvelles perspectives économiques et favoriser l'industrialisation, de renforcer les capacités productives au moyen d'investissements et de solutions fondées sur des données probantes et reposant sur des études approfondies dans les domaines des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, de la technologie et du développement des compétences,

Réaffirmant notre attachement au multilatéralisme, notre détermination à promouvoir un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que notre volonté de renforcer la coopération régionale et la coopération Sud-Sud,

1. *Demandons* à la CNUCED de fournir aux PDSL, en coordination avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les autres

organismes des Nations Unies et organisations internationales compétents et ses partenaires, une assistance accrue en matière de développement afin d'aider ces pays à élaborer des politiques, des solutions et des propositions fondées sur des données probantes et à surmonter leurs difficultés particulières en matière de financement, de dette, de commerce et de transport, à remédier à leurs vulnérabilités, y compris en cas de perturbations ou de chocs, et à mieux tirer parti des possibilités offertes par le commerce international ;

2. *Demandons également* à la CNUCED de continuer d'aider les PDSL à développer et à renforcer leurs capacités productives, notamment en investissant dans la transformation numérique, le commerce électronique, le transfert de technologies et l'adaptation, ainsi que dans des systèmes de transport et de logistique durables et résilients, et de mener des évaluations du déficit de capacités productives nationales et des programmes globaux de renforcement des capacités productives ;

3. *Demandons en outre* à la CNUCED d'appuyer la création, au sein des institutions nationales des PDSL, de centres régionaux d'excellence chargés de favoriser le développement des capacités productives de ces pays par l'échange de connaissances, la coopération Sud-Sud, le renforcement des capacités et l'exécution de politiques de diversification économique et de transformation structurelle, et appelés à servir de pôles de connaissances favorisant des activités de recherche sur les politiques, de collecte de données et d'innovation adaptées aux besoins des PDSL ;

4. *Prions* la CNUCED de soutenir, en coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes, l'élaboration et l'application de stratégies commerciales nationales destinées à augmenter sensiblement la valeur ajoutée et la diversification des exportations des PDSL, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de vulnérabilité ;

5. *Demandons* à la CNUCED de continuer d'aider les PDSL à renforcer leurs cadres nationaux de financement durable, notamment en ce qui concerne les investissements institutionnels à long terme, afin de résoudre les problèmes structurels liés à la connectivité, à la diversification et à la vulnérabilité face aux chocs extérieurs, et de mobiliser des ressources en faveur des infrastructures durables, des énergies renouvelables et des secteurs productifs ;

6. *Demandons* aux partenaires internationaux d'aider les PDSL à attirer davantage d'investissements étrangers directs, compte tenu de leurs priorités nationales de développement, notamment dans des secteurs émergents et diversifiés, en particulier les secteurs à potentiel d'exportation susceptibles d'accroître les recettes en devises de ces pays, de stimuler la croissance économique, de créer de nouvelles possibilités de développement à faibles émissions et de favoriser la croissance des secteurs à valeur ajoutée de moyenne et haute technologie et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;

7. *Demandons* à la CNUCED, à l'Union internationale des télécommunications et aux autres organisations compétentes de continuer d'aider les PDSL à bâtir des économies numériques inclusives et résilientes, notamment en améliorant leur accès aux infrastructures numériques et, si ces pays en font la demande, en appuyant l'élaboration et l'application de cadres stratégiques et juridiques fondés sur des études approfondies concernant le commerce électronique et le développement du commerce numérique, afin de renforcer leur intégration dans l'économie mondiale ;

8. *Demandons* qu'un appui continue d'être fourni à l'élaboration de systèmes nationaux d'innovation pour accroître la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement national et à la réalisation des objectifs de développement durable, et que les décideurs continuent de bénéficier d'activités de renforcement des capacités en vue d'élaborer et d'appliquer des politiques et des instruments efficaces dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ;

9. *Demandons* à la CNUCED d'aider les PDSL à tirer parti des avantages du commerce des services, notamment en développant leurs exportations de services fournis par voie numérique ;

10. *Engageons* la CNUCED et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à aider les PDSL à établir, sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, un programme de travail[3] visant à répondre à leurs besoins particuliers, à surmonter les difficultés uniques qu'ils rencontrent et à remédier à leurs vulnérabilités en renforçant leur participation effective au système commercial multilatéral et leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ;

11. *Engageons* la CNUCED à poursuivre ses activités en faveur de la transparence du commerce, notamment en ce qui concerne les mesures non tarifaires qui revêtent une importance particulière pour les PDSL tributaires du transit et de l'application de règles transparentes en matière de commerce multilatéral ;

12. *Demandons* aux institutions financières internationales, aux banques multilatérales de développement et aux partenaires de développement de mettre en place des mécanismes et instruments financiers innovants, tels que des dispositifs de conversion de dettes, des clauses conditionnant le service de la dette à la situation du pays (clauses contingentes) et des marchés de droits d'émission de carbone, ainsi que des mécanismes de financement à des conditions favorables adaptés à la situation particulière des PDSL ;

13. *Demandons* à la CNUCED de continuer d'aider les PDSL à réaliser leur développement structurel tout en préservant la viabilité de leur dette publique et de leur dette extérieure, notamment grâce au programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), à l'élaboration d'études et de stratégies nationales reposant notamment sur le cadre d'évaluation pour le financement du développement durable établi par la CNUCED, et à d'autres activités d'analyse et de recherche consacrées à l'endettement et au financement du développement dans ces pays ;

14. *Engageons* la CNUCED et les organisations régionales et internationales compétentes à intensifier leur appui aux réformes du transport et de la facilitation du commerce dans les PDSL, notamment en aidant ces pays et les pays en développement de transit à renforcer les couloirs de transport et les activités de coordination, à améliorer la durabilité et la résilience des systèmes de transport et de logistique, à rationaliser les procédures frontalières, à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires favorables au transit, à renforcer les cadres institutionnels applicables aux couloirs de transport et les mécanismes de coordination connexes, à coordonner l'alignement des infrastructures de transport sur les itinéraires des couloirs, à améliorer la collecte et l'analyse de données et à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les différents couloirs de transport ;

15. *Prions* la CNUCED et les autres organisations concernées d'appuyer la mise en œuvre du domaine d'action prioritaire 4 du Programme d'action d'Avaza, relatif au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience par rapport aux changements climatiques et aux catastrophes ;

16. *Prions* les partenaires de développement d'augmenter sensiblement les ressources allouées aux PDSL dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, en mettant l'accent sur les secteurs à fort potentiel de diversification et de création de valeur ajoutée et d'emplois, et demandons à la communauté internationale d'aider les pays de transit voisins à appliquer l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges ;

17. *Demandons* à la CNUCED de renforcer son assistance technique et ses travaux de recherche sur les chaînes de valeur d'exportation durables, ainsi que sur leur contribution aux efforts déployés par les PDSL pour promouvoir la diversification économique et la résilience climatique, et d'aider ces pays à accroître la valeur ajoutée de leurs exportations ;

18. *Demandons* à la CNUCED, au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux autres organisations concernées d'intensifier, à la demande des pays, leurs travaux de recherche et leur assistance technique afin de concevoir et d'exécuter, au titre des contributions déterminées au niveau national, des

[3] Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034, par. 125.

politiques commerciales et d'investissement favorisant une transition juste vers des économies résilientes et sobres en carbone ;

19. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations compétentes d'étudier les moyens d'améliorer la conception des normes et réglementations environnementales et climatiques, qui sont de plus en plus fragmentées et de moins en moins coordonnées et transparentes, afin d'en maximiser les effets positifs sur l'environnement et le climat tout en réduisant au minimum leurs retombées négatives sur les PDSL ;

20. *Demandons* à la CNUCED d'aider les PDSL, par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, à progresser dans la publication d'informations relatives à la durabilité et au climat, à améliorer la transparence et la comparabilité de ces informations et à surmonter les difficultés liées à leurs vulnérabilités structurelles ;

21. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations régionales et internationales compétentes d'appuyer le renforcement des accords d'intégration régionale et sous-régionale, notamment dans les domaines du commerce, du transport et de la facilitation du transit ;

22. *Engageons* la CNUCED, le Centre du commerce international et les autres organisations compétentes à aider plus activement encore les PDSL à promouvoir l'investissement et à renforcer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de participer plus efficacement aux chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment en réalisant des travaux de recherche et d'analyse ciblés, en élaborant des outils comptables et en menant des activités de renforcement des capacités ;

23. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations concernées de continuer à soutenir les activités de renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs pour permettre aux PDSL de tirer pleinement parti de marchés compétitifs et équitables, qui protègent mieux les consommateurs et, de consolider ainsi leurs progrès économiques et sociaux ;

24. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations régionales et internationales compétentes d'aider les PDSL tributaires des produits de base à lever les obstacles structurels qui freinent leur participation au commerce international et entravent la diversification de leur économie, et de les aider à tirer parti de leurs produits primaires, notamment des minéraux critiques ;

25. *Demandons* à la CNUCED d'aider les PDSL à se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux normes techniques, notamment par des activités de renforcement des capacités ;

26. *Demandons* également à la CNUCED de continuer à jouer un rôle de premier plan au sein du système multilatéral en préconisant des solutions aux problèmes particuliers des PDSL et d'aider ces derniers à appliquer le Programme d'action d'Avaza et d'autres cadres de développement durable et de résilience au service de la prospérité, notamment en faisant avancer la réalisation de quatre objectifs du programme qui sont essentiels pour lever les obstacles structurels au développement à long terme de ces pays :

a) La création de centres régionaux de recherche agricole pour les PDSL ;

b) L'élaboration d'un programme de travail spécifique sur les PDSL sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce ;

c) La création d'un groupe de haut niveau sur la « liberté de transit », à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;

27. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations régionales et internationales concernées d'intégrer systématiquement le Programme d'action d'Avaza dans leurs stratégies et plans de développement respectifs, afin d'en assurer la mise en œuvre ;

28. *Demandons* à la CNUCED et aux autres organisations concernées de prendre les mesures nécessaires pour contribuer à l'élaboration et à l'exécution de la feuille de route et du cadre de résultats du Programme d'action d'Avaza, ainsi que des initiatives ultérieures ;

29. *Demandons également* à la CNUCED et aux autres organisations concernées d'inclure systématiquement la catégorie des PDSL dans leurs cadres de collecte de données et de publication d'informations, afin que les problèmes particuliers de ces pays en matière de développement soient pleinement pris en compte ;

30. *Remercions sincèrement* le Gouvernement botswanais des efforts qu'il a déployés pendant son mandat de coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral, établi à Genève, et nous réjouissons de voir lui succéder le Gouvernement mongol, dont l'engagement en faveur des objectifs du Groupe ne fait aucun doute à nos yeux ;

31. *Savons sincèrement gré* au peuple suisse et au Gouvernement suisse d'avoir pris d'excellentes dispositions pour que la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tienne dans les meilleures conditions.

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réaffirmons notre détermination à œuvrer en partenariat avec les organismes des Nations Unies et la communauté internationale du développement pour avancer dans la réalisation de nos objectifs prioritaires en matière de développement durable et bâtir un avenir résilient et prospère pour tous les pays en développement sans littoral.